

Un plan pour l'égalité des sexes

ÉTAT DE FRIBOURG • *Le Conseil d'Etat a prévu 25 mesures visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale.*

OLIVIER WYSER

Au sein du personnel de l'Etat de Fribourg, on trouve deux tiers de femmes dans les basses classes salariales et deux tiers d'hommes dans les classes hautes. Afin d'encourager l'égalité entre hommes et femmes dans l'administration, le Conseil d'Etat a prévu 25 mesures. Ce Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC) est le fruit d'un travail conjoint de toutes les directions. Il se base sur les besoins concrets des cadres supérieurs et des collaborateurs. Le PEAC a été présenté à la presse hier.

Coût: 430 000 francs

«Notre société a évolué. La famille dite bourgeoise traditionnelle - avec un homme qui travaille à 100% et une femme au foyer - représente moins du tiers des familles en 2016. En 1990, ce modèle était présent dans deux foyers sur trois», illustre la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé et des affaires sociales. «Nous voulons donner les mêmes chances à tout le monde», résume-t-elle. «L'objectif de ces mesures est de faire évoluer les mentalités et de faciliter la conciliation entre la vie familiale et le travail», complète quant à lui Georges Godel, directeur des Finances. Et de citer l'exemple du Service cantonal des contributions, «qui a longtemps été une chasse gardée masculine, avouons-le» et où les femmes montent actuellement en force

dans les postes à responsabilité.

«Nous voulons donner les mêmes chances à tout le monde»

ANNE-CLAUDE DEMIERRE

Le PEAC vise à atteindre cinq objectifs stratégiques. Pour cela, 25 mesures ont été élaborées par un groupe de travail dirigé par Anne-Claude Demierre, le Service du personnel et de l'organisation (SPO), le Bureau de l'égalité et de la famille (BEF), ainsi que l'Université et les hautes écoles du canton de Fribourg. Le coût de ces mesures pour la période 2016-2019 est de 430 000 francs.

Les mesures ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil ou d'échange. La première vise, par exemple, à former les personnes qui recrutent du personnel à l'Etat de Fribourg en les sensibilisant notamment à des aspects spécifiques liés à l'égalité. Une autre mesure prévoit d'expliquer l'intégration des expériences non professionnelles lors du recrutement et de la fixation du traitement, ou encore de laisser les postes à 100% ouverts à des taux inférieurs et d'analyser la possibilité concrète du job-sharing. Une formation en matière de gestion

afin de donner des pistes pour concilier responsabilité, temps partiel et absences dues à un congé-maternité sera également proposée aux responsables hiérarchiques. Une autre offre est en outre planifiée: l'abonnement de l'Etat à un service pour la prise en charge d'urgence des enfants malades des collaborateurs et collaboratrices, le service Chaperon rouge de la Croix-Rouge.

Selon l'âge des enfants

En parallèle, des outils et des instruments internes et externes seront réunis et mis à disposition par le biais d'un site intranet et par des actions régulières au sein de l'administration. L'Etat utilisera par exemple un recueil de bonnes pratiques pour attirer des postulants de personnes du sexe sous-représenté ou encore l'outil informatique «pro-égalité» de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

Afin d'avoir une image actuelle de la situation, une analyse chiffrée accompagne le PEAC. Ce rapport démontre que 27% des postes de chefs de service et un tiers des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes. Les femmes travaillent souvent à temps partiel et leur pourcentage de travail est influencé de manière importante par l'âge du plus jeune enfant. Les hommes en revanche travaillent majoritairement à plein-temps et l'âge du plus jeune enfant ne semble pas jouer de rôle. |